



## NON AU TECHNOCENTRE DE FESSENHEIM

Tout ce que vous voulez savoir sur cette absurdité !  
Publication des associations contre cette installation de dissémination de radioactivité

5

### SUR LE PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIERES ET DECHETS RADIOACTIFS POUR LA PERIODE 2022-2026 ET LE PROJET DE TECHNOCENTRE D'EDF.

Le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactif 2022-2028 a été adopté par un décret du décembre 2022 suivi d'un arrêté le même jour. Sur les 114 pages de ce plan, 9 pages sont consacrées au problème des Déchets TFA (Très Faible Activité).

Le Plan relève qu'à la fin du démantèlement des installations existantes, il faudra un volume total de stockage de 2 200 000 m<sup>3</sup> pour stocker les déchets TFA (métalliques ou non...). Il note également que le coût du stockage est de 500€/m<sup>3</sup> de déchets TFA au CIREs, et 1200 €/m<sup>3</sup> si l'on inclut le conditionnement et le transport.

Puis le PNGMDR évoque l'impact environnemental de quatre options possibles de gestion des déchets TFA :

- **L'augmentation de la capacité du CIREs** sans modifier l'emprise au sol : C'est ce qui a été décidé, le CIREs passera de 650 000 m<sup>3</sup> de stockage à 950 000 m<sup>3</sup> à l'horizon 2028.
- **La création d'un nouveau centre de stockage centralisé**, mais qui impliquerait une nouvelle artificialisation des sols [à moins de demander à EDF, qui a des surfaces inutilisées...]
- **Le développement d'installations de stockage décentralisées**, par exemple sur les sites de centrales existantes avec un gain en ce qui concerne les transports,
- **La valorisation d'une partie des déchets métalliques TFA**. Mais "Sa mise en œuvre pour des matériaux même faiblement contaminés impliquerait des dispositions de radioprotection des travailleurs".

On le voit, à ce stade du PNGMDR, le Technocentre n'est qu'une des 4 options de gestion des déchets TFA (dont les métaux ne sont qu'une petite partie)

Le PNGMDR 2022-2026 décrit onze actions concernant la gestion des déchets TFA et en novembre 2024, L'ASN publie les "Etudes et travaux réalisés au titre du PNGMDR 2022-2026"

- **Action TFA1 : Demander l'extension des capacités de stockage du CIREs sans augmentation de l'emprise au sol de la zone de stockage des déchets;** Le projet AGACI datait de 2021, a été accepté, et la capacité totale de stockage du



GSIEN



CIRES passera de 650 000 m<sup>3</sup> à 950 000 m<sup>3</sup> en 2028, ce qui repoussera la saturation à 2043 selon l'ANDRA (qui gère le CIREs).

**- Action TFA2 : Anticiper la création d'un nouveau centre de stockage pour les déchets TFA.**

Dans son étude, l'Andra évoque une saturation du CIREs à l'horizon 2040-2045, et des pistes de recherches dans la zone actuelle du CIREs.

**- Action TFA3 : Poursuivre les études de faisabilité de solutions de stockage décentralisées des déchets TFA.**

" Le CEA, EDF, Framatome et Orano, en lien avec l'Andra, transmettront d'ici mi-2023 une étude sur la faisabilité de créer de telles installations décentralisées" sur site.

**Le constat est que rien n'a été fait...**

**- Action TFA4 : Définir des scénarios de gestion des déchets TFA et évaluer leurs avantages et inconvénients.** "l'Andra proposera, en lien avec les producteurs, avant la fin 2022 des scénarios de gestion des déchets TFA".

En novembre 2024, l'Andra avait publié le "Schéma industriel pour la gestion des déchets TFA. 1<sup>ère</sup> partie : définition des options de gestion".

**Pas de 2<sup>ème</sup> partie à ce jour...**

**-Action TFA5 : Mettre à jour la stratégie industrielle de gestion des déchets TFA.**

"L'Andra mettra à jour son schéma industriel global de gestion des déchets TFA d'ici mi-2024".

**Pour l'ASN, rien n'a été fait.**

**-Action TFA6 : Modifier le cadre réglementaire applicable à la gestion des déchets TFA afin d'introduire une nouvelle possibilité de dérogations ciblées permettant, après fusion et décontamination, une valorisation au cas par cas des déchets radioactifs métalliques.**

Le 14 février 2022, le Gouvernement a publié en ce sens deux décrets.

**Le gouvernement a suivi cette demande avec 10 mois d'avance !**

**-Action TFA7 : Définir les modalités de recyclage et de valorisation des matériaux métalliques TFA.** "Les porteurs de ce projet transmettront au ministère d'ici fin 2022 une feuille de route du projet".

L'ASN ne mentionne aucun rapport de ce type. Mais une telle feuille de route a été publiée (et non vue par l'ASN ?) en février 2023...

Et le PNGMDR mentionne même une "concertation volontaire" auprès de la CNDP. C'est montrer le peu de cas que EDF (et ORANO) font de l'avis de l'ASN - supposée indépendante...

**- Action TFA8 : Assurer un retour d'expérience et de valorisation des matériaux métalliques TFA.**

"Ce retour d'expérience sera réalisé un an après le démarrage de l'installation de valorisation des métaux TFA\* et fera l'objet d'une information du public sur le site Internet dédié au PNGMDR".

Le PNGMDR ne précise même pas que le Technocentre n'est pas encore approuvé.

Autrement dit, ce Plan **enregistre le fait que le Technocentre se fera**. Ceci dit, il n'y a évidemment aucune réponse des intéressés pour expliciter comment pourrait se faire ce retour d'expérience - avec qui, comment... -



**GSIEN**



**-Action TFA9 : Poursuivre les études visant à la valorisation de déchets TFA autres que métalliques et à l'optimisation de la gestion de ces déchets.**

"Les exploitants devront ainsi recenser les possibilités de valorisation des déchets TFA autres que métalliques, qu'il convient d'étudier de manière approfondie au sein de la filière nucléaire".

L'ASN évoque un document "*Possibilités de valorisation de substances de très faible activité autres que métalliques*" du CEA, EDF, Framatome, ORANO et Andra, mais ce document n'est pas accessible au public... Et l'Andra évoque une actualisation d'un document de 2028 sur l'incinération...

**-Action TFA10 : Assurer une veille scientifique quant aux effets sanitaires attribuables aux très faibles doses.**

"l'IRSN dressera une synthèse des dernières avancées scientifiques dans le domaine des effets des très faibles doses sur le corps humain".

C'est ce qui a été fait mars 2024, en montrant qu'il n'y a pas d'effet de seuils pour les effets.

**-Action TFA11 : Identifier les incertitudes associées aux perspectives de production des déchets TFA.**

"Le CEA, EDF et Orano devront expliciter d'ici fin 2022 les scénarios d'assainissement des structures et des sols contaminés retenus pour établir leurs prévisions à ce propos ainsi que les hypothèses retenues". La réponse consiste en une "*Méthodologie d'évaluation des quantités de déchets TFA issus de l'assainissement des installations nucléaires du CEA, d'EDF et d'Orano*".

**Autrement dit, d'expliquer qu'il faudra 3 ans au moins pour répondre à la question posée...**

On le voit, sur les 11 exigences du PNGMDR 2022-2026,

- Cinq (TFA1, TFA2, TFA6, TFA7, TFA10) ont été peu ou prou satisfaites, dont une par anticipation (les dérogations)

- Six (TFA3, TFA4, TFA5, TFA8, TFA9, TFA11) n'ont pas eu de réponse, ou des réponses très incomplètes.

Force est de constater que sur les 11 recommandations, trois au moins (TFA6, TFA7, TFA8) concernent uniquement les déchets métalliques TFA, c'est-à-dire un peu moins de 2% de l'ensemble des déchets TFA issus des démantèlements...

Quant aux études sur d'autres scénarios de gestion - on évoque uniquement un nouveau site ou des stockages décentralisés, pas de fusion-densification ou de valorisation au sein de la filière nucléaire - elles ne sont qu'évoquées et pas approfondies.

**Force est de se rendre compte que le PNGMDR 2022-2026 est très contraint par la perspective du Technocentre à Fessenheim, alors qu'il n'y a aucune urgence : le CIREN devrait être saturé en 2040-2045...**

**Et le débat actuel demandé par EDF sur le Technocentre (qui ne concerne qu'une petite partie des déchets TFA) n'a pas de raison d'être, puisque aucune autre solution de gestion des déchets métalliques TFA n'a été étudiée sérieusement.**

**Avant toute décision, il sera nécessaire de pouvoir disposer d'études sur les alternatives possibles au projet de Technocentre.**



GSIEN



On pourra trouver toutes les interventions et tous les documents officiels dans les différents débats sur le site de la CNDP, où vous pouvez poser des questions à EDF (avec une certitude de réponse juste ?) et voir l'ensemble des questions.

<https://www.debatpublic.fr/projet-technocentre-fessenheim>

Une autre mine d'information se trouve également sur le site de Stop Fessenheim :  
<https://stop-fessenheim.org/>

## CAHIERS D'ACTEURS - DATE LIMITE LE 2 FEVRIER

**Les personnes morales (associations, entreprises...) peuvent  
envoyer**

**un "cahier d'acteurs" à la CNDP,**

**Ces cahiers d'acteurs, très importants, doivent obéir à un canevas  
précis : voir**

A ce jour, il y a 9 cahiers d'acteurs sur le site du débat de la CNDP. Ils sont tous favorables au projet, et ne font que reprendre les arguments du dossier de EDF, sans même d'évaluation un tant soit peu critique.

Le député local, Monsieur Schellanberger, qui n'est pourtant pas légalement une personne morale, a fait un cahier d'acteur, qui a été accepté par la CNDP. Tous les élus de toutes natures peuvent donc faire un cahier d'acteur.

**Si vous êtes élu(e), contactez-nous. Si vous connaissez des élu(e)s, dites-leur de nous contacter !**

## POSEZ VOS QUESTIONS - CONTACTEZ-NOUS !

Si vous voulez connaître mieux ce projet et nos arguments (qui seront vérifiables, ceux-là) vous pouvez nous poser vos questions ou nous faire part de vos observations qui seront fidèlement rapportés à la CNDP. Si vous avez des idées de diffusion de cette lettre, transmettez-la !

Si vous voulez organiser des rencontres, débats avec nous

**[questiontechnocentre@gmail.com](mailto:questiontechnocentre@gmail.com)**

**Global Chance / Groupement de Scientifiques pour l'Information sur le Nucléaire / Comité de Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin / Citoyens Vigilants de Fessenheim / Stop Fessenheim / Stop Transports - Halte au Nucléaire / Alsace Nature**



**GSIEN**

